

ANJOU

LE PLAN
LOCAL DE **2012 - 2015**
DÉVELOPPEMENT DURABLE
Ensemble pour une métropole durable !



**ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIE
SOCIAL**



1. Mot du maire.....	2
2. Mise en contexte.....	3
- Présentation de l'arrondissement	
- Définition du développement durable	
- Explication de la démarche locale	
3. Les actions locales	11
4. Légende des acronymes	31
5. Remerciements.....	32

Chères lectrices, Chers lecteurs,

La préservation de l'environnement est un enjeu vital pour notre avenir et celui des générations futures. Comme vous le savez certainement, le développement durable est au cœur des préoccupations de l'administration municipale angevine depuis longtemps déjà. Bien des actions ont été entreprises au fil des ans en vue d'améliorer la qualité de notre milieu de vie.

Afin de poursuivre les efforts déployés, l'arrondissement d'Anjou a pris la décision de se doter d'un plan d'action en développement durable qui place les besoins des Angevins et des Angevines au premier plan tout en assurant un équilibre entre le développement économique et social, et la protection de l'environnement. Les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement d'Anjou ont d'ailleurs pu exprimer leurs opinions sur les questions environnementales et sociales lors d'un forum de discussion qui a eu lieu le 26 septembre 2012.

À la lecture du présent document, tout citoyen soucieux de la qualité de son milieu de vie constatera que nous avons l'intention d'agir maintenant, ensemble et différemment. Pour rencontrer les objectifs qui ont été établis, l'appui de tous – concitoyens, partenaires communautaires et d'affaires, et employés de l'arrondissement – nous sera indispensable.

Je vous remercie de votre intérêt envers la mise en œuvre du développement durable en milieu angevin. Bonne lecture!

Luis Miranda

Maire de l'arrondissement Anjou

PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT

C'est en 1956, dans le contexte effervescent de l'après-guerre, caractérisé par une pénurie de logement, une hausse des salaires favorisant l'accès à la propriété et une utilisation accrue de l'automobile, que la ville d'Anjou a été créée. D'un territoire essentiellement agricole est née une ville de banlieue qui s'est rapidement transformée en proposant une diversité d'habitations, d'activités économiques, sociales et culturelles, faisant d'Anjou un véritable milieu de vie urbain.

En vertu de la Loi 170, adoptée en 2000, la ville d'Anjou a été transformée en l'un des territoires nommés arrondissements dont se compose l'actuelle ville de Montréal. Situé dans l'est de l'île, l'arrondissement d'Anjou compte 42 641 habitants sur un territoire dont la superficie est de 13,7 km².

Le territoire angevin est caractérisé par la présence de deux axes autoroutiers majeurs, l'autoroute 40 (Métropolitaine) et l'autoroute 25 (Louis-H.-La Fontaine) qui se croisent au cœur de l'arrondissement et divisent celui-ci en quatre secteurs distincts, façonnant le tissu urbain. On dénombre une vingtaine de parcs et espaces verts. Plus de 80 organismes à but non lucratif oeuvrent dans les secteurs culturel, sportif, humanitaire, communautaire et de loisirs en faisant preuve de dévouement et de dynamisme.

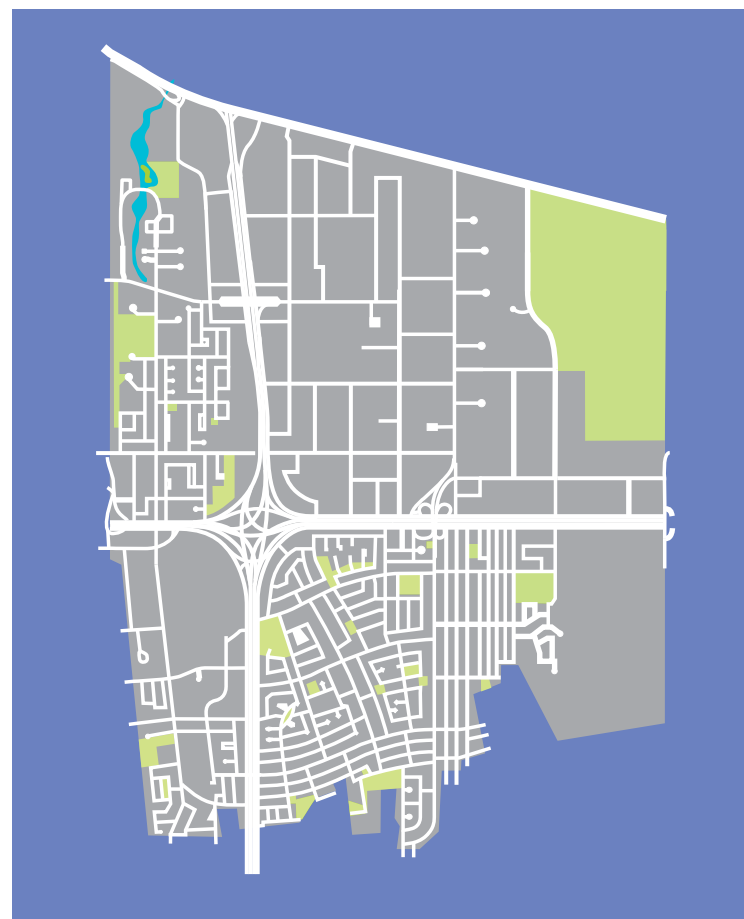
La vocation industrielle a toujours eu une forte incidence sur le développement du territoire angevin. Développé dès le début des années soixante, le secteur industriel occupe maintenant près de 40 % du territoire. Il constitue l'un des plus significatifs de la région métropolitaine. La présence d'un centre commercial caractérisé par un rayonnement régional, à la jonction des deux grands axes routiers, a contribué à la création d'un pôle commercial diversifié dans sa couronne. Des immeubles à bureaux sont apparus graduellement faisant d'Anjou un milieu d'affaires important dans l'est. Au total, les secteurs industriel et commercial proposent plus de 31 400 emplois sur le territoire, témoignant de sa vitalité économique.

L'arrondissement d'Anjou se caractérise par une population vieillissante. Des 19 arrondissements de la ville de Montréal, c'est celui où l'on retrouve le taux le plus élevé de personnes

âgées de 55 à 74 ans. Une personne sur cinq est âgée de 65 ans et plus. C'est entre autres ce phénomène de vieillissement de la population qui explique que plus du tiers des ménages sont composés d'une personne seule. Cette proportion a subi une forte augmentation depuis 2001. Nous constatons également que l'arrondissement d'Anjou fait partie des arrondissements montréalais comptant les plus faibles proportions de familles avec enfants.

Le français est la langue maternelle de 77 % des Angevins, et ceux-ci sont majoritairement nés au Québec. Le territoire s'enrichit progressivement de la présence d'immigrants provenant de communautés culturelles diverses. Les résidents nés à l'extérieur du pays proviennent principalement d'Haïti, d'Italie et d'Algérie.

Finalement, autres particularités, on constate que 56 % des logements sont occupés par des locataires et 44 % par des propriétaires occupants. Cette proportion fait d'Anjou l'un des arrondissements de Montréal ayant les plus forts taux de propriétaires. On remarque également que le taux de chômage se chiffre à 6,4 % dans la population locale, ce qui est nettement inférieur à la moyenne montréalaise qui atteint 9 %.



DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. La Ville de Montréal souscrit à la définition issue du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Bruntland) intitulé Notre avenir à tous (1989).

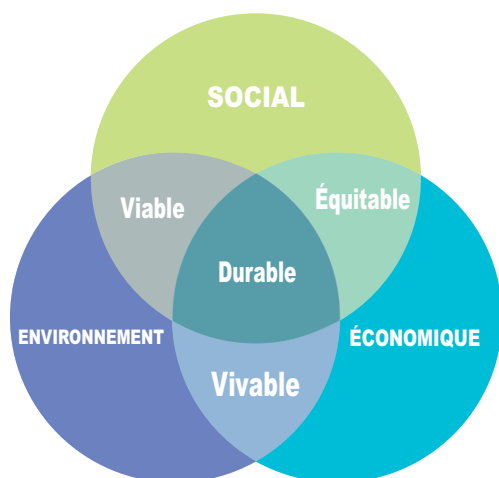
Le développement durable y est défini comme :

«...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- *Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et*
- *l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.»*

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.



Dans une perspective de développement durable, l'arrondissement d'Anjou a pour mission d'assurer le développement cohérent de son territoire, de favoriser la vitalité de sa collectivité, de fournir des services de qualité et de maintenir ses équipements et ses infrastructures en bon état.

EXPLICATION DE LA DÉMARCHE LOCALE

Cohérence des différents outils

L'arrondissement d'Anjou intègre dans sa réglementation, dans ses publications, lors d'activités et de services offerts aux citoyens, les différentes notions du développement durable.

En août 2007, par le biais du bulletin d'information Regards sur Anjou, l'arrondissement a procédé à un sondage sur l'avenir d'Anjou. Les résultats de ce sondage tout comme les commentaires recueillis lors de consultations publiques tenues ultérieurement permettent de tirer la conclusion suivante : le développement durable est une priorité pour les Angevins et les Angevines.

Vous trouverez ci-après un bref portrait des interventions en développement durable sur le territoire angevin au cours des dernières années :

Adoption de règlements et politiques

- Règlement sur l'utilisation restreinte des pesticides (2004)
- Politique de l'arbre (2005)
- Règlement visant la protection des arbres du domaine public (2006)
- Règlement sur la nuisance causée par un véhicule moteur (2006)
- Règlement concernant le zonage – dispositions ayant trait à la préservation des arbres sur les terrains privés, à l'aménagement de surface végétale et à la plantation d'arbres (2006 et 2010)
- Plan local de gestion des matières résiduelles (2011)



EXPLICATION DE LA DÉMARCHE LOCALE

Les collectes :

- Collectes de matières résiduelles, de branches d'arbres, des encombrants et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), collecte itinérante de résidus domestiques dangereux (RDD), collectes de résidus verts, de feuilles mortes et d'arbres de Noël naturels



Les services :

- Enlèvement de l'herbe à poux
- Distribution de bacs de recyclage de 67 l et 360 l
- Distribution de compost gratuit lors d'événements
- Vente à bas prix de composteur domestique et de récupérateur d'eau de pluie
- Participation annuelle à l'événement mondial « Une heure pour la Terre »
- Mesures d'apaisement de la circulation
- Mesures favorisant la récupération et l'entreposage du carton pour les commerçants de l'avenue Chaumont
- Déchiquetage gratuit de documents personnels pour les citoyens

La collaboration :

- Distribution gratuite de sacs de recyclage en 2007 pour les résidents des immeubles de 9 logements et plus
- Distribution de bacs de recyclage dans les écoles primaires
- Acquisition d'un véhicule économique et écologique de marque « Smart » pour les cadets policiers notamment
- Installation de bacs de compostage dans les six jardins communautaires de l'arrondissement d'Anjou

La sensibilisation :

- Publication de textes dans le bulletin d'information Regards sur Anjou et de communiqués dans le journal Flambeau de l'Est
- Publication de capsules intitulées « Vert notre Anjou » dans le bulletin Regards sur Anjou (2008)

Dans l'ensemble de ses réflexions et au cœur même de ses actions, l'arrondissement d'Anjou souhaite intégrer les notions du développement durable. Ainsi, dans l'élaboration de politiques, de plans locaux et de règlements, il priorise des orientations axées sur un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

En adoptant :

- le Plan d'urbanisme – Chapitre Anjou
- le Plan local de gestion des matières résiduelles
- le Plan d'action MADA
- la Politique de la famille
- le Plan local de déplacements (en cours)

l'arrondissement a voulu faire d'Anjou un milieu de vie de qualité, sain et équitable, faisant de l'environnement une priorité. Le présent plan local de développement durable ne fait pas exception à cette pratique.

Participation active de la population, des industries, des commerces et des institutions.

L'arrondissement d'Anjou croit en l'importance d'impliquer la population angevine dans le processus décisionnel. Comme l'élaboration du plan local de développement durable se veut un travail de concertation entre les différents acteurs locaux et la population, il a été convenu d'adopter une démarche participative, permettant à tous de s'exprimer. Par le biais des journaux locaux, du site Internet et par des envois postaux aux organismes communautaires ainsi qu'aux entreprises locales, une invitation à un Forum de discussion portant sur le développement durable a été faite.



EXPLICATION DE LA DÉMARCHE LOCALE

Lors de ce forum tenu le 26 septembre 2012, la population a eu l'occasion de s'exprimer sur les grandes orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Avant la clôture de la rencontre, les priorités ont été énoncées et les participants ont pu ajouter des commentaires. Une telle formule s'est avérée un franc succès, permettant à l'arrondissement de mieux cibler les préoccupations et les attentes des citoyens et des citoyennes.

Dans l'élaboration du plan d'action, la faisabilité et la pertinence des actions priorisées lors du forum ont été évaluées. Le plan local de développement durable étant établi jusqu'en 2015, l'administration a souhaité être outillée d'un plan qui soit réaliste tout en répondant aux attentes de la population angevine.

Élaboration du plan en fonction des grandes orientations

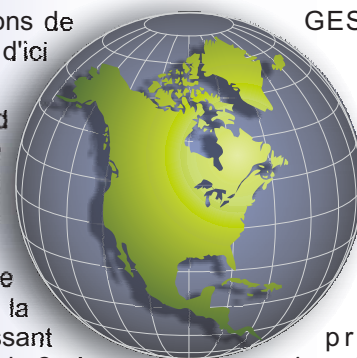
Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 mobilise la Ville de Montréal, des partenaires et les administrations locales autour d'orientations, d'objectifs et d'actions particulières. Anjou a choisi d'adopter un plan en concordance avec celui de la Ville de Montréal, tout en tenant compte des particularités de son territoire. L'arrondissement d'Anjou partage la vision de la Ville de Montréal au niveau des cinq orientations ainsi que des objectifs proposés.

Tout comme le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, le plan local de développement durable de l'arrondissement d'Anjou est établi autour des **cinq orientations suivantes** :

- **Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre**
- **Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels**
- **Pratiquer une gestion responsable des ressources**
- **Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions (ICI)**
- **Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts**

De ces orientations découlent neuf objectifs :

1. Réduire de 30 % les émissions de GES de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990.
2. Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$) d'ici 2020.
3. Réduire de 25 % le solde migratoire entre Montréal et la banlieue d'ici 2012, en s'adressant principalement aux Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la ville chaque année.
4. Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000.
5. Améliorer la qualité des eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau.
6. Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD, des résidus de CRD et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.
7. Faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020.
8. Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires à Montréal d'ici 2020 par rapport à 2010.
9. Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.



Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise comporte également un volet social axé autour de grandes valeurs de solidarité, d'équité et de développement de la main-d'œuvre.

Finalement, le plan local de développement durable de l'arrondissement d'Anjou répond à deux exigences fondamentales, à savoir : produire un plan d'action réalisable, et identifier les porteurs de dossiers et les partenaires dont l'implication est essentielle à l'obtention des résultats ou cibles souhaités. Il demeure un document dynamique qui doit évoluer au fil du temps et s'ajuster aux nouvelles réalités qui surviendront dans l'avenir.



ORIENTATION 1

ORIENTATION 1

A

MÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

OBJECTIF 1.1

RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

L'activité humaine, notamment l'intensification du transport routier, des activités industrielles et de la consommation d'énergie reliée à l'utilisation des bâtiments, a contribué à l'accélération des changements climatiques vécus au cours de la dernière décennie. Dans une publication de l'Organisation des Nations Unies, on note que les combustibles fossiles représentent la principale source d'émission de gaz à effet de serre.¹ La présence des autoroutes 40 et 25 sur le territoire angevin constitue une contrainte supplémentaire et pose le défi d'en minimiser les impacts sur notre qualité de vie.

Outre les conséquences sur les changements climatiques, les activités industrielles et le transport, par l'émission de particules fines dans l'atmosphère, contribuent de façon épisodique à la création de smog et à une mauvaise qualité de l'air. Il est reconnu que le smog a des effets néfastes sur la santé, particulièrement pour les personnes âgées et les jeunes enfants. La population d'Anjou étant composée d'une forte proportion de gens âgés, l'arrondissement a tout intérêt à ce que des actions soient prises pour le bien-être de sa collectivité.

Il ne faut pas négliger par ailleurs l'apport important du chauffage au bois dans la problématique de la qualité de l'air. Selon Environnement Canada,² l'utilisation d'un poêle à bois pendant neuf heures génère autant de particules fines que l'utilisation d'une voiture intermédiaire parcourant 18 000 km en un an. La Direction de l'environnement et du développement durable a dénombré 1479 poêles ou foyers au bois sur le territoire.³ Malgré l'importance relative du nombre de foyers, il n'en demeure pas moins que certains secteurs résidentiels présentent une densité de foyers plutôt élevée. Face à ce constat, la ville de Montréal a adopté en 2009 un règlement visant à interdire l'installation, à l'intérieur d'un bâtiment, d'un appareil ou d'un foyer utilisant un combustible solide.

¹ Site Internet : <http://www.un.org/fr/climatechange/causes.shtml>

² Site Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/chauf-bois/>

³ Document complémentaire à la présentation du projet de règlement sur les appareils à combustibles solides, mars 2009, Direction de l'environnement et du développement durable, Ville de Montréal

ACTIONS MONTRÉLAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise	Promouvoir auprès de la population le Plan de réduction des GES de la collectivité montréalaise.	DDTET, DAPG et MTL	Annuellement Publication dans le Regards sur Anjou.	Publication annuelle dans le journal local.	●	●	●
2 Réduire la dépendance à l'automobile	Réaliser un Plan local de déplacement (PLD).	DDTET, MTL, AMT, STM, SPVM et Trafic	2012 Nomination de membres au comité consultatif lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre.	Élaboration du PLD.	●		
	Favoriser l'implantation de stations Communauto.	DDTET et Communauto		Adoption du PLD.		●	
				Implantation de deux stations Communauto.	●	●	
	Sensibiliser les Angevins et les Angevines à l'importance du covoiturage.	DDTET		Publication dans le journal local.	●	●	●
	Installer de nouveaux supports à vélos dans les lieux publics et sur les terrains des bâtiments municipaux.	DDTET, DTP		Établissement d'une liste du matériel existant.	●		
				Ajout de deux supports par année.		●	●
	Analyser les besoins en matière de transport en commun dans le parc d'affaires d'Anjou.	DDTET, STM, Mobiligo et Polytechnique	2012 Étude préliminaire et sondage réalisé par Mobiligo (en cours).	Analyse des résultats de l'étude préliminaire sur les déplacements de type « origine-destination ».	●		
				Planification des améliorations à apporter au réseau.		●	●
3 Diminuer les émissions de GES des bâtiments existants et des nouveaux bâtiments	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux lors des rénovations.	DDTET, DTP et DCSLDS		Réfection du système de climatisation du bâtiment du 7171, rue Bombardier.	●	●	
				Réalisation du projet de rénovation de l'aréna Chaumont.			●

OBJECTIF 1.1

RÉDUIRE DE 30 % LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

OBJECTIF 1.2

ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT

ACTIONS MONTRÉLAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
4 Améliorer la performance environnementale de notre parc de véhicules conventionnels	Sensibiliser les employés à la marche au ralenti des véhicules.	DDTET, DTP et DCSLDS	Annuellement Sensibilisation des employés municipaux à l'automne. 2006 : Adoption du Règlement RCA 17 concernant la nuisance causée par un véhicule moteur.	Sensibilisation par la note de service, le courriel, etc.	●	●	●
	Installer des coupe-moteurs sur tous les véhicules.	DTP	Véhicules lourds 10 véhicules en sont équipés.	Tous les véhicules lourds seront maintenant munis d'un système de coupe-moteur dès l'acquisition.	●	●	●
	Remplacer les véhicules désuets par des véhicules Écoénergétiques.	DDTET et DTP	2007 : Acquisition d'un Ford Escape Hybride. 2008 : Acquisition d'une Smart pour les cadets policiers du poste de quartier 46 du SPVM.	Acquisition de véhicules à plus faible consommation d'énergie et à plus faible impact environnemental.	●	●	●
5 Encourager l'électrification des transports	Placer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les stationnements municipaux.	DDTET, DTP, HQ et SITE		Adhésion au Circuit électrique alimenté par Hydro-Québec. Identification des lieux potentiels. Établissement d'une liste du matériel existant.	●		
				Installation de bornes de recharge dans les stationnements municipaux.		●	●
6 Participer aux campagnes de sensibilisation sur les changements climatiques	Sensibiliser la population aux changements climatiques par la participation ou la promotion d'événements tels que : • Défi Climat • En ville sans ma voiture • À pied, à vélo, ville active	DDTET et DAPG		Publication au printemps dans le journal local et chronique sur le site Internet.	●	●	●

ACTIONS MONTRÉLAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
7 Réduire l'utilisation du chauffage au bois	Sensibiliser les citoyens aux effets nocifs pour la santé du chauffage au bois et promouvoir les programmes de conversion des foyers.	DDTET et DAPG	Annuellement Publication à l'automne dans le journal local.	Publication à l'automne dans le journal local. Création d'un lien sur le site Internet relativement aux programmes de conversion.	●	●	●
8 Expérimenter des solutions de remplacement aux abrasifs minéraux	Former les chauffeurs sur l'épandage responsable des fondants et des abrasifs.	DTP	2005 Tous les chauffeurs ont reçu une formation.	Formation des nouveaux chauffeurs.	●	●	●
	Augmenter l'utilisation du chlorure de magnésium liquide comme fondant.	DTP	2011 1 véhicule 2012 2 véhicules.	Installation du système sur tout nouveau camion d'épandage.	●	●	●





ORIENTATION 2

A SSURER LA QUALITÉ DE VIE DES MILIEUX RÉSIDENTIELS

L'écart des prix des propriétés entre l'agglomération de Montréal et les couronnes entraîne l'exode des jeunes familles. Il y a lieu de contrer ce phénomène et ainsi favoriser la mixité sociale qui s'avère un atout essentiel au dynamisme d'une population. L'existence d'une main-d'œuvre active, résidant à proximité de son lieu de travail, limite les déplacements automobiles et ses effets sur l'environnement. La présence de lieux publics paisibles, de rues sécuritaires, l'accessibilité aux transports collectifs, aux services de proximité ainsi qu'à des activités sportives et culturelles variées, sont autant d'éléments favorisant un milieu de vie attrayant qui contribue à conserver les familles sur le territoire.

Une des actions montréalaises visant la qualité de vie des milieux résidentiels consiste à réduire les îlots de chaleur. Un îlot de chaleur se définit comme des zones urbanisées, caractérisées par des températures estivales plus élevées que l'environnement immédiat avec des différences qui varient de 5 à 10°C. Ces zones sont directement reliées à l'urbanisation, à la diminution des espaces verts et à la présence de matériaux absorbant la chaleur tels que les toitures, les chaussées et les surfaces de stationnement. Ces îlots ont des impacts divers sur la qualité de l'air et la santé, particulièrement pour les personnes âgées ou les personnes qui souffrent de maladies chroniques. Selon un sondage réalisé auprès de la population de l'arrondissement d'Anjou en 2010, 77 % des répondants se disaient favorables à une réglementation visant la réduction des îlots de chaleur. Or, une étude basée sur la cartographie des îlots de chaleur réalisée par

le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE) révèle qu'Anjou possède le 3e plus grand îlot de chaleur de l'île (5,6 km²), couvrant près de 40 % du territoire angevin, principalement constitué d'un parc d'affaires, d'autoroutes ainsi que de commerces à grande surface*. L'arrondissement intervient déjà en vue de contrer ce phénomène, notamment en limitant la possibilité de transformer des espaces verts en surfaces pavées, en limitant le nombre et les dimensions des stationnements résidentiels, en exigeant des surfaces végétales minimales et des plantations d'arbres dans la conception de nouveaux projets.

La recherche d'alternatives visant la réduction des îlots de chaleur est inévitable pour le maintien de la qualité de vie en milieu angevin.

* Site Internet : <http://www.cremtl.qc.ca/fichiers-cre/files/pdf812.pdf>

OBJECTIF 2.1

RÉDUIRE DE 25 % LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, PRINCIPALEMENT LES MONTRÉALAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

ACTIONS MONTRÉALAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015	ACTIONS MONTRÉALAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
1 Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique	Sensibiliser les citoyens à la salubrité et l'entretien des logements.	DDTET, DAPG et CLSC	Intervention continue chez les citoyens. Publication dans le Regards sur Anjou et le journal local.	Publication annuelle de capsules dans le Regards sur Anjou et le journal local.	●	●	●	3 Apaiser la circulation	Installer des mesures d'apaisement de la circulation aux endroits stratégiques.	DDTET, DTP et CC	2012 Construction d'une saillie de trottoir dans l'avenue Des Ormeaux. Installation de balises.	Établissement d'une liste de rues à risques élevés pour les piétons. Installer des mesures (balises, arbres et fleurs en pot) visant la réduction de la vitesse, sur une base saisonnière.	●	●	●
2 Aménager des quartiers durables	Favoriser l'implantation de services de proximité, particulièrement du secteur alimentaire, sur l'avenue Chaumont.	DDTET, CLD	Révision de certaines dispositions des règlements d'urbanisme. Démarche auprès des intervenants et organisme appropriés lorsque des locaux ou des terrains potentiels deviennent disponibles.	●	●	●	●	4 Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur urbains	Augmenter le nombre de bacs à fleurs sur le domaine public.	DTP	Annuellement Installation de 40 bacs en moyenne.	Ajout de 5 bacs par année.	●	●	●
	Pourvoir les parcs d'équipements adaptés à la pratique d'exercices physiques par les personnes âgées.	DCSLDS	Installation d'équipements spécialisés dans un parc. Installation d'équipements spécialisés dans un parc. Mise sur pied de cours et d'ateliers.	●	●	●	●		Favoriser le verdissement des murs antibruits.	DTP	Depuis 2007 Plantation de 20 à 50 plants annuellement.	Continuation de la plantation annuelle de 20 à 50 plants. Bonification de 200 plants sur la voie de service de la 40 Est, d'ici à 2015.	●	●	●
	Adhérer au projet MADA (Municipalité amie des aînés).	DCSLDS	2012 Projet en cours. Consultation publique réalisée.	Adoption d'un Plan d'action.	●	●	●		Modifier la réglementation d'urbanisme afin d'exiger pour les usages autres que résidentiels, un taux minimal de surface végétale lors de la construction de nouveaux bâtiments.	DDTET	Automne 2010 Entrée en vigueur du Règlement RCA 40 concernant le zonage. Ajout d'un taux minimum de 25 % de surface végétale pour la famille « habitation ».	Adoption d'amendements réglementaires.	●	●	●
	Planifier l'aménagement d'un quartier durable de type « TOD » (Transit-Oriented-Development) dans le secteur des Galeries-d'Anjou en prévision de l'implantation du métro.	DDTET	2010 Entrée en vigueur d'un nouveau règlement de zonage. 2011 Étude secteur de planification détaillée du plan d'urbanisme (Galeries-d'Anjou – Jean-Talon Est) réalisée par Plania.	Amendements réglementaires (Règlement de zonage RCA 40). Élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU). Adoption du PPU.	●	●	●		Modifier la réglementation d'urbanisme afin d'exiger des îlots végétaux et la plantation d'arbres dans les aires de stationnement des grandes surfaces.	DDTET	Automne 2010 Entrée en vigueur du Règlement RCA 40 concernant le zonage. Ajout de dispositions quant à la plantation d'arbres et l'ajout de surface végétale d'une aire de stationnement supérieure à 2000 m².	Recherches sur les types d'îlots de plantation possibles dans une aire de stationnement de grande surface. Adoption des amendements réglementaires.	●	●	●
									Modifier la réglementation d'urbanisme relativement aux matériaux de revêtement des toitures afin de favoriser la réduction des îlots de chaleur.	DDTET	Été 2008 Adoption du Règlement RCA 45 sur les PIA incluant une mesure incitative en faveur du verdissement des toits relativement à un projet commercial de moyenne ou grande surface.	Recherches sur cette problématique et identification de solutions possibles. Adoption des amendements réglementaires à cet effet applicables lors des travaux de rénovation, de construction ou d'agrandissement.	●	●	●



ORIENTATION 3

ORIENTATION 3

P

RATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

La gestion responsable des ressources signifie notamment une réduction de la consommation de l'eau potable ainsi qu'un traitement efficace des matières résiduelles.

L'eau est une ressource inestimable et nous oublions parfois l'importance de sa conservation. Parmi les causes de son gaspillage, nous devons mentionner l'état vétuste du réseau d'aqueduc, ainsi que la présence d'équipements désuets dont les appareils à forte consommation d'eau potable. Les actions doivent débiter à l'intérieur même des édifices municipaux, par l'installation d'appareils à faible débit. L'arrondissement d'Anjou souhaite par ailleurs sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau potable en les incitant à adopter de saines habitudes et, par de petits gestes, à collaborer à la préservation de cette ressource. Citons, en exemple, l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie et des arrosages plus raisonnés. De simples modifications de nos habitudes de vie peuvent faire une grande différence.

Le traitement des matières résiduelles a largement évolué au fil des années. Les différents services de collectes qui sont offerts (résidus verts, feuilles mortes, matières recyclables, encombrants et résidus de CRD, résidus domestiques dangereux, branches d'arbres, arbres de Noël naturels) visent principalement à réduire la quantité d'ordures ménagères dirigées vers les sites d'enfouissement. L'arrondissement s'est doté l'an dernier d'un Plan de gestion des matières résiduelles afin de contribuer, par des actions concrètes, à l'atteinte des objectifs du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR). En ce sens, le plan vise l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec. De plus, l'arrondissement d'Anjou a adopté en 2011 un nouveau Règlement sur les services de collectes, visant entre autres à favoriser la récupération. L'ensemble des actions mentionnées dans le PDGMR vise la sensibilisation des citoyens à la réduction à la source, au réemploi, à la récupération des matières recyclables et au compostage.

OBJECTIF 3.1

RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

ACTIONS MONTRÉALAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
1 Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable	Remplacer dans les édifices municipaux les appareils sanitaires par des appareils à faible consommation d'eau à leur fin de vie utile.	DTP		Remplacement des appareils désuets.	●	●	●
	Sensibiliser les citoyens à l'usage de l'eau potable.	DDTET et DAPG	Annuellement Publication dans le Regards sur Anjou et le journal local.	Publication annuelle dans le Regards sur Anjou et le journal local.	●	●	●
	Sensibiliser les citoyens et les commerçants aux pratiques responsables permettant de réduire la consommation d'eau potable, par le biais d'une équipe d'intervention sur la route.	DDTET, DAPG et MTL.	2011-2012 Prévention faite par la Patrouille bleue auprès des citoyens et des commerçants.	Déploiement d'une Patrouille pour sensibiliser les citoyens, et les industries, commerces et institutions (ICI) aux bonnes pratiques en matière d'économie d'eau potable.	●	●	●

OBJECTIF 3.2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT

ACTION	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
1 Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source	Promouvoir auprès des citoyens l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.	DDTET et DAPG	2011 4 récupérateurs vendus. 3 récupérateurs remis gratuitement lors de concours. 2012 Campagne de sensibilisation par le biais du site Internet et le journal local. 33 récupérateurs vendus. 3 récupérateurs remis gratuitement lors de concours.	Publication annuelle, au printemps, dans le journal local ou autre support publicitaire. Poursuite de la promotion et de la vente des récupérateurs d'eau de pluie afin d'en accroître l'utilisation.	●	●	●

OBJECTIF 3.3

RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PDGMR

ACTIONS MONTRÉALAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015	ACTIONS MONTRÉALAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
1 Implanter des mesures de réduction à la source	Sensibiliser les employés et les citoyens au principe des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation).	Toutes les Directions	2011 Adoption du Plan local de gestion de matières résiduelles. 2012 Publication dans le Regards sur Anjou et le journal local.	Publications saisonnières (4) dans le journal local.	●	●		2 Implanter des mesures de récupération et de valorisation	Installer des contenants de récupération dans les zones commerciale et industrielle.	DDTET	2006 Mise en place de contenants destinés à la récupération du carton pour les commerçants de l'avenue de Chaumont. 2012 Soutien au démarrage du S.E.R.I.C. (Services environnementaux et récupération industrielle collectif).	Collaboration avec les ICI afin de cibler leurs besoins. Support-conseil de l'arrondissement.	●		
	Promouvoir auprès des citoyens l'acquisition d'un composteur domestique.	DDTET et DAPG	2010 18 composteurs vendus. 3 composteurs remis gratuitement lors de concours. 2011 9 composteurs vendus. 2 composteurs remis gratuitement dans des écoles. 1 composteur remis gratuitement lors de concours. 2012 Campagne de sensibilisation par le biais du site Internet et le journal local. 34 composteurs vendus. 2 composteurs remis gratuitement lors de concours.	Publication annuelle, au printemps, dans le journal local ou autre support publicitaire. Poursuite de la promotion et de la vente des composteurs afin d'en accroître l'utilisation.	●	●			Maintenir le service de déchiquetage de documents confidentiels, incluant la récupération du papier.	DAPG	2010-2012 À l'externe Service de déchiquetage de documents offerts de deux à trois fois par année aux citoyens. À l'interne Programme de récupération et de déchiquetage de documents administratifs à la mairie d'arrondissement.	Maintien des activités de recyclage et de déchiquetage et recyclage des documents. Publication annuelle dans le Regards sur Anjou et le journal local.	●	●	●
	Prioriser la conservation des documents en format électronique, diminuer l'impression et favoriser l'utilisation de papier recyclé.	Toutes les Directions	2012 Introduction d'une nouvelle signature numérique au sein de la DDTET incitant à limiter l'impression.	Introduction de la signature numérique dans tous les autres services Mise en place d'un système de gestion intégrée des documents administratifs de l'arrondissement (mesure favorisant une diminution de l'utilisation du papier dans une proportion de 35 % dès la première année).	●				Tenir chaque année une collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des appareils issus des technologies de l'information et des communications (TIC).	DDTET et DAPG	Depuis 2009 Collecte itinérante des RDD deux fois par année.	Maintien des collectes annuelles des RDD et des appareils issus des TIC. Mise sur pied d'un service de récupération des piles et des ampoules fluocompactes.	●	●	●
					●	●			Publier une liste des recycleurs de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et des sites de dépôt.	DDTET et DAPG	Septembre 2011 Mise en ligne sur Internet d'une liste de récupérateurs sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.	Mise à jour de la liste des récupérateurs. Publication dans le journal local.	●	●	●
								3 Tenir des événements écoresponsables	Fournir des contenants de récupération lors d'événements et aménager des kiosques d'information et d'éducation pour permettre de donner des renseignements sur les produits et les services.	Toutes les Directions	Depuis 2010 Installation de kiosques lors de la « Journée portes ouvertes ». Été 2012 Installation de kiosques lors de la Fête de la famille et de la Fête de quartier Chaumont.	Participation aux divers événements municipaux. Promotion des bacs de récupération en ces occasions.	●	●	●



ORIENTATION 4

A

DOPTER DES BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, LES COMMERCES ET LES INSTITUTIONS

Considérant l'importance du parc d'affaires d'Anjou, l'adoption de bonnes pratiques environnementales et de développement durable pour les industries, commerces et institutions (ICI) s'avère primordiale.

L'arrondissement d'Anjou souhaite appuyer les ICI dans l'introduction de mesures de développement durable, et ce, en collaboration avec les partenaires du milieu. L'adoption d'une Politique verte ou l'obtention de certifications environnementales sont des initiatives parfois longues et complexes. C'est pourquoi l'accompagnement des entreprises s'avère essentiel à l'atteinte des objectifs poursuivis.

Après avoir bien implanté le service des collectes sélectives dans le milieu résidentiel, l'arrondissement souhaite faciliter l'expansion de la récupération des matières recyclable au sein des ICI.



FAIRE DE MONTRÉAL UN LEADER NORD-AMÉRICAIN DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES PROPRES D'ICI 2020

AUGMENTER DE 30 % LE NOMBRE DE CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES OU D'ADHÉSION À DES PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX VOLONTAIRES À MONTRÉAL D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 2010

OBJECTIF 4.1

ACTIONS MONTRÉALAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
1 Appuyer le développement du secteur des technologies propres	Encourager les actions des ICI relativement à la collecte des matières recyclables.	DDTET, AIA	2012	Soutien aux ICI. Lettre envoyée aux entreprises dans le but de faire connaître l'organisme SERIC.	Diffusion de renseignements pour favoriser la collecte de matières recyclables dans les ICI.	●	●
	Soutenir toutes les actions visant le développement d'un parc d'affaires plus écologique.	DDTET, AIA et MTL	2012	Soutien au démarrage de l'organisme SERIC.	Soutien aux initiatives locales et aux organismes dédiés au développement durable. Création des outils nécessaires à la bonne marche de leurs activités.	●	●
	Faire connaître les entreprises qui détiennent une certification, par exemple la certification LEED, ou celles qui adoptent de bonnes pratiques environnementales.	DDTET, DAPG et AIA			Portrait à dresser des entreprises certifiées ou qui adoptent de bonnes pratiques.	●	●
2 Stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts	Inclure des clauses sur le développement durable dans les contrats, notamment le recyclage des matériaux, comme le béton et l'asphalte.	DDTET et DTP			Promotion de ces entreprises dans le journal local.	●	●
	Modifier la réglementation d'urbanisme afin de faciliter l'installation d'équipements de production d'énergie verte, par exemple le panneau solaire.	DDTET	Automne 2010	Entrée en vigueur du Règlement RCA 40 concernant le zonage. Ajout de dispositions quant aux capteurs solaires.	Modifications dans les documents liés aux appels d'offres.	●	●
					Étude sur les possibilités de bonifier le règlement en vue d'encourager le développement de nouvelles technologies en efficacité énergétique.	●	●
					Adoption des amendements réglementaires.	●	●
	Implanter une politique d'achat écoresponsable.	Toutes les Directions			Diffusion de renseignements à l'interne.	●	●

OBJECTIF 4.2

ACTIONS MONTRÉALAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
1 Adopter un système de gestion, une réglementation ou une politique permettant d'obtenir des certifications intégrant des notions de développement durable	Renseigner les ICI sur l'obtention de certifications environnementales.	DDTET et AIA		Collecte de données.	●	●	●
				Établissement d'un réseau permettant de renseigner les ICI.	●	●	●
2 Participer à des activités de formation sur la certification et les programmes environnementaux				Organisation d'activités.	●	●	●
	Participer à des rencontres et activités portant sur la certification et le développement durable.	DDTET et AIA		Participation à des activités portant sur le développement durable et les différentes certifications environnementales y étant associées.	●	●	●





ORIENTATION 5

ORIENTATION 5

A

MÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

Les espaces boisés contribuent au rafraîchissement de l'air ambiant et permettent ainsi de contrer les îlots de chaleur urbains. L'urbanisation accélérée a, sans contredit, largement affecté le couvert forestier et est associée au déclin de la biodiversité dans les villes.

En matière de biodiversité, nous retrouvons à Anjou certains milieux florissants, notamment le parc-nature du Bois-d'Anjou ainsi que le bassin de rétention dans le secteur Anjou-sur-le-Lac. L'arrondissement compte également de nombreux parcs (18) et espaces verts. Ceux-ci englobent 25 % de l'ensemble de la canopée du territoire. Selon les données recueillies dans le Plan d'Action Canopée* réalisé par la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Anjou a un taux de canopée de 10 %, alors que celui de l'agglomération de Montréal correspond à 20 %. Il est important de considérer la présence du parc d'affaires d'Anjou qui occupe environ 40 % du territoire, de commerces à grande surface et de nombreux axes autoroutiers. Ces usages augmentent la surface minérale au détriment des surfaces végétales. L'arrondissement doit en tenir compte dans ses interventions. Les arbres sont indispensables pour assurer une bonne qualité de vie. Ils favorisent l'amélioration de la qualité de l'air, jouent un rôle au niveau de l'absorption du carbone et la captation des eaux de ruissellement.

*Canopée : la canopée désigne la superficie de la cime des arbres sur un territoire, soit la portion des branches et des feuilles des arbres appelée « couronne foliaire ». Le rapport entre la projection au sol des couronnes foliaires des arbres de plus de 3 mètres de hauteur et la surface totale d'un territoire donne l'indice de canopée. (Source : Ville de Montréal)

OBJECTIF 5.1

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPÉE DE 20 À 25 % D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

ACTIONS MONTRÉALAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
1 Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité	Ajouter du mobilier urbain dans le secteur d'Anjou-sur-le-Lac et aménager le site de façon à le rendre plus attirant pour les citoyens (supports à vélos, bancs, poubelles, bacs de recyclage).	DTP et DDTET	2008 Aménagement du parc pour la tenue d'une fête familiale.	Inventaire du mobilier urbain d'Anjou sur le Lac. Ébauche d'un plan d'action. Établissement d'un programme d'entretien annuel.	●		
	Installer des panneaux informatifs sur les espèces d'arbres et la flore dans les parcs et boisés.	DTP et DDTET	Arboretum du parc Goncourt.	Identification des parcs. Installation chaque année de panneaux informatifs.	●	●	●
2 Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain	Modifier la réglementation d'urbanisme de sorte d'exiger la plantation d'un certain nombre d'arbres dans les projets de rénovation majeure.	DDTET	Le règlement de zonage en vigueur exige la plantation d'arbres lors de la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment.	Adoption d'un amendement pour obliger la plantation d'arbres lors de rénovation majeure.	●		
	Planter annuellement des arbres sur le domaine public.	DDTET et DTP	2012 Plantation de 272 arbres. Plantation de 70 arbres en moyenne par année.	Adhésion au Plan d'action canopée 2012-2021 élaboré par la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal. Plantation de 200 arbres par année.	●	●	●
3 Diffuser l'information relative à la biodiversité afin de sensibiliser le public et l'inciter à agir pour sa préservation	Donner aux citoyens des conseils sur la préservation de la biodiversité.	DDTET		Publication annuelle, au printemps, de conseils dans le Regards sur Anjou. Ajout d'un onglet sur le site Internet de l'arrondissement servant à accéder à une rubrique horticole.	●	●	●
4 Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais	Entretien des parcs et les arbres sur une base régulière.	DTP et DCSLDS	Plan quinquennal d'entretien et d'élagage des arbres.	Bilan à dresser pour connaître l'état de santé des arbres du domaine public. Élaboration d'un plan d'action permettant de prévenir la propagation des maladies ou d'insectes comme l'agrite du frêne.	●	●	●



ORIENTATION 6

VOLET SOCIAL

L'ensemble des actions proposées dans le présent plan local prend en considération les trois volets du développement durable : environnemental, social et économique. Mentionnons que le volet social, lequel vise notamment à offrir un milieu de vie de qualité aux citoyens, est déjà intégré dans la majorité des actions locales qui y sont énoncées.

Afin d'assurer le plein épanouissement de la communauté angevine, l'arrondissement offre à ses citoyens et citoyennes des services adaptés en favorisant le respect et l'intégration de la diversité culturelle, un environnement sécuritaire, le sentiment d'appartenance, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

L'arrondissement invite les Angevins et les Angevines ainsi que les organismes communautaires à entreprendre ensemble une démarche visant à garantir le succès du développement durable au sein de notre collectivité.

ORIENTATION 6

OBJECTIF 6.1

ACTIONS MONTREALAISES	L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU S'ENGAGE À	RESPONSABLE PARTENAIRE	DONNÉE DE DÉPART	CIBLE	2013	2014	2015
1 Être solidaire	Encourager les employés à participer à des missions humanitaires et à joindre les rangs d'organismes sociaux en étant bénévoles ou en faisant des dons.	DCSLDS et OBNL		Mise en œuvre chaque année de projets de bénévolat regroupant des employés et des citoyens dans le besoin.	•	•	•
	Encourager les citoyens à l'achat local.	DAPG et DDTET	Été 2011 Publication dans le Regards sur Anjou d'un message ayant trait à la revitalisation de la Place Chaumont.	Publication annuelle dans le journal local. Incitation auprès des commerçants pour les encourager à accorder un rabais aux citoyens d'Anjou.	•	•	•
	Promouvoir les organismes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (aide aux démunis, petits déjeuners, paniers de provisions, vêtements).	DAPG, DCSLDS et organismes	Promotion dans le journal local et appui financier accordé aux organismes.	Promotion dans le journal local.	•	•	•
	Promouvoir les échanges intergénérationnels (jeunes et aînés).	DAPG, DCSLDS et organismes		Mise sur pied d'activités sociales réunissant les jeunes et les aînés. Visites scolaires des jardins communautaires en collaboration avec des aînés détenteurs de jardins.	•	•	•
	Promouvoir le sentiment d'appartenance à Anjou.	DAPG, DCSLDS et organismes	Événements tels que la « Journée portes ouvertes », le défilé du père Noël et les fêtes de quartier.	Maintien des événements.	•	•	•
	Créer un comité consultatif environnemental.	Élus, DDTET, DTP, Organismes citoyens		Formation du comité. Étude de problématiques liées à l'environnement et émission de recommandations. Tenue de séminaires et ateliers sur des sujets environnementaux.	•	•	•
2 Être équitable	Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de travaux de rénovation des bâtiments municipaux.	DTP et DDTET		Poursuite des travaux à la mairie d'arrondissement pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.	•	•	•
3 Assurer la relève	Réaliser le Plan de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre municipale.	DSA		Réalisation d'un Plan local de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.	•	•	•

AIA :	Association des industriels d'Anjou
AMT :	Agence Métropolitaine de Transport
CC :	Comité de circulation à Anjou
CLD :	Centre local de développement d'Anjou
Communauto :	Communauto Inc.
DAPG :	Direction des affaires publiques et du greffe
DCSLDS :	Direction de la culture, sports, loisirs et développement social
DDTET :	Direction du développement du territoire et études techniques
DSA :	Direction des services administratifs
HQ :	Hydro-Québec
Mobiligo :	Mobiligo Inc.
MTL :	Ville de Montréal
OBNL :	Organisme à but non lucratif
Organisme :	Organisme communautaire
Polytechnique :	École Polytechnique de Montréal
SITE :	Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville de Montréal
SPVM :	Service de Police de la Ville de Montréal
STM :	Service de Transport de Montréal
TP :	Direction des travaux publics
Trafix :	Les Consultants Trafix Inc

Ce document a été produit sous la supervision de

Isabelle Ménard, directrice,
Direction du développement du territoire et études techniques

Comité de travail (recherche et rédaction)

Richard Tassé, cadre administratif,
Direction du développement du territoire et études techniques

Chantal Tremblay, conseillère en aménagement,
Direction du développement du territoire et études techniques

Michèle Demers, agente technique en urbanisme,
Direction du développement du territoire et études techniques

Révision linguistique et correction

Aline Boulé, chargée de communication,
Direction des affaires publiques et du greffe

Infographie et conception graphique

Sylvie Germain, technicienne en géomatique,
Direction du développement du territoire et études techniques

L'arrondissement tient aussi à remercier tout son personnel, les citoyens et les partenaires qui ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de ce plan.

Agir pour ne pas subir.